

CONSEIL MUNICIPAL

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE du 07 SEPTEMBRE 2026

Conformément à l'article L2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

L'an deux mil vingt-six et le sept septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le trente-et-un août deux mil vingt-six s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SORRE Stéphane, Maire.

La liste des délibérations a été affichée le neuf septembre deux mil vingt-six.

Présents:

Mmes BEDOISEAU Perrine - BOUCHARD Dominique - DELALANDE Brigitte – GRIMAL Chantal - LEROUXEL Elodie -

MM. CANTON Antoine – CHAMPAGNE Joël - DENIS Jean-Philippe - GUILLOUET Noël - PEYROCHE Patrick PICHARD Philippe - SORRE Stéphane

Absents :

Mme ATTIMON Iris, excusée et a donné procuration à Mme LEROUXEL Elodie

M. LECOMPAGNON Bertrand, excusé et a donné procuration à M. SORRE Stéphane

Mme RIFFAULT-SILK Jacqueline, excusée et a donné procuration à Mme DELALANDE Brigitte

Secrétaire de séance : M. CHAMPAGNE Joël

Le nombre de conseillers en exercice étant de 15, les conseillers présents forment la majorité.

Numéro d'ordre des délibérations		Résultat du vote
2026-067	Approbation du procès-verbal du 22 juin 2026	à l'unanimité
2026-068	Modification des statuts du SMPGA : adhésion de la commune de la HAYE-PESNEL	à l'unanimité
2026-069	Convention d'entretien du domaine public routier départemental en agglomération : autorisation de signature	à l'unanimité
2026-070	Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche au titre de l'année 2027	Avis favorable
2026-071	Zone d'aménagement concerté du Rond de Chêne – bilan de clôture de la ZAC – Quitus donné à l'aménageur	à l'unanimité
2026-072	Suppression de la Zone d'aménagement concerté du Rond de Chêne	à l'unanimité
2026-073	Remboursement des acomptes de la location de la salle de convivialité	à l'unanimité
2026-074	Mise en place de la carte achat au sein de la collectivité	à l'unanimité
2026-075	Investissement décorations de Noël	à l'unanimité
2026-076	Charte du référent de quartier	à l'unanimité

Vu, par Nous, Maire d'Yquelon, pour être affiché le neuf septembre deux mil vingt-six conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Stéphane SORRE

